L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI MATIN, 4 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LE GOUFFRE

PAR

ELIE BERTHET.

DEUXIÈME PARTIE.

V.—Suite.

LA FETE.

Elle ne me gêne aucunement, répliqua la veuve sans bouger; et puisque les hommes ne m'écoutent pas, je veux vous conter ce que j'ai sur le cœur. Je vous disais donc qu'ils ne se pressent pas de me donner une machine à coudre, et pendant que les voisines font de bonnes journées, je m'échine à gagner quinze sous avec mes pauvres doigts. Cependant j'ai quatre enfants et il n'y a que Pierre l'aîné, ce grand gaillard que vous voyez là-bas, qui se tire d'affaires. Les autres....

Encore une fois, je ne peux rien à cela, mère Rambaud, et je vous prie de vous lever, car ma robe est perdue....

Bon! vous voulez vous débarrasser de nous aussi. Tous les riches s'entendent, hommes et femmes.... Parbleu! ça fait bien du bruit pour une méchante robe! Est-ce que je m'occupe de mes hardes, moi!

Mme Frémont parvint enfin à retirer sa robe, mais le velours était fripé, gâté, miroitant, et deux semelles boueuses demeuraient imprimées sur la majestueuse traîne.

Quel désastre! disait la ménagère avec désespoir; une robe que je mettais pour la première fois et qui a coûté les yeux de la tête.... Ah! pourquoi Frémont nous a-t-il obligées à venir dans une compagnie pareille?

Allons! chère maman, répliqua Emilie, votre contrariété réparera ce léger accident.... Et vous, la Rambaud, poursuivit-elle en s'adressant à la veuve, vous eussiez pu vous y prendre différemment pour exposer vos plaintes.... D'ailleurs, la place que vous occupez est celle de mon père et de la réclamer.

Et pourquoi donc que je la lui rendrais? reprit la Rambaud avec aigreur en se carrant dans le fauteuil municipal; vous savez le proverbe: "Qui quitte sa place la perd." Nous ne sommes pas chez vous et je me soucie peu des maires et des maires....

Pour le coup, Mme Frémont perdit patience.

En vérité, ma chère, s'écria-t-elle, vous êtes par trop insolente! Et si vous venez au bal pour insulter les gens comme il faut....

Vous êtes des gens comme nous, quoique vous soyez mieux habillés! riposta la virago; voyez-vous, cette madame à falbalas qui a l'air de mépriser le pauvre monde....

J'exige seulement que le pauvre monde soit poli envers moi; et vous êtes si impertinente....

Chère maman, je vous en prie....

On avait élevé la voix et Frémont accourut. Quelques mots suffirent pour le mettre au courant de la contestation.

Ah! c'est ce ainsi! dit le manufacturier en prenant un air superbe; mais tant que j'aurai l'honneur de porter cette écharpe, je ne laisserai pas insulter.... Voyons, la vieille, ajouta-t-il en s'adressant à la Rambaud, vous allez me rendre ma place, c'est ce pas?... Et à l'instant, ou je saurai vous faire déguerpir.

Mais l'opiniâtre paysanne se cramponna au fauteuil et dit en serrant les dents:

Venez y donc!

A l'entrée du bal se tenaient plusieurs gendarmes, chargés de maintenir l'ordre. Frémont fit un signe, et aussitôt l'un d'eux accourut.

Gendarme, commanda Frémont en se drapant de majesté, mettez dehors cette femme qui s'obstine à occuper une des places réservées aux magistrats de la commune.

L'agent de la force publique voulait bien exécuter cette consigne; mais il hésita en voyant deux mains noires, aux ongles crochus, se diriger vers ses yeux.

Approche un peu, grippe-Jésus, s'écria la terrible veuve; crois-tu me faire peur avec ton grand chapeau et ta bricole jaune? Il y a longtemps que j'ai envie de dévisager un gendarme!

Celui-ci pourtant, le premier mouvement passé, se mit en devoir d'accomplir l'ordre de Frémont. Il emprisonna les deux mains menaçantes dans une des siennes; puis, malgré une résistance énergique, il enleva la mère Rambaud avec le fauteuil et se disposa à porter le tout hors de la salle.

Cette expulsion violente ne put s'achever. La veuve, réduite à l'impuissance, s'écria de toute la vigueur de ses poumons:

—Pierre, mon garçon, viens à mon secours!.... Ils veulent m'assassiner!

Pierre, le jeune forgeron à taille colossale, qui déjà s'était montré si turbulent, s'avança en bousculant tout sur son passage.

—Qui donc chagrine la mère Rambaud? s'écria-t-il, ça me regarde.... A moi les forgerons!

Trente solides gaillards lui répondirent et se rallièrent à lui. En voyant cet orage se former, Frémont prit l'alarme.

—A moi les tisseurs! s'écria-t-il à son tour; que les braves gens viennent prêter main-forte à l'autorité et à la justice!

Cet appel fut entendu comme le premier. L'assemblée entière s'agita et finit par se partager en deux parties à peu près égales, animées d'une égale fureur, bien que la plupart des assistants ne sussent pas nettement la cause de la querelle.

Le gendarme, tiraillé dans tous les sens, avait dû déposer à terre sa prisonnière; celle-ci, profitant de l'occasion, s'était dégagée, était allée se mettre sous la protection de son fils et faisait pleuvoir des injures sur l'humanité entière. De leur côté, Mme Frémont et Emilie s'étaient attachées au manufacturier, le suppliant de montrer de la modération. Tout le monde parlait à la fois et le calme ne semblait pas près de se rétablir, quand Emilie, qui promenait autour d'elle un regard d'angoisse, s'écria brusquement:

—Ah! voici enfin M. de Montcel!.... Laissez passer M. de Montcel!

En effet, Philippe, accompagné d'Anselme Bertin, venait d'entrer dans la salle et s'efforçait d'atteindre le groupe central.

VI.

LA COURONNE D'OR.

Quand Philippe parut, un calme relatif s'établit dans la foule. On se tourna, avec un mélange de curiosité et de respect, vers le héros de la fête; on se haussait sur la pointe des pieds pour mieux le voir, et il semblait que sa seule présence dût mettre fin à la dispute. Mais cette impression dura peu; les colères, un moment refoulées, ne tardèrent pas à reprendre le dessus. Hommes et femmes, se plaçant sur son passage, lui adressèrent à grands cris des réclamations, des demandes ou des plaintes, et, avec la meilleure volonté du monde, il ne pouvait comprendre ce qu'on attendait de lui.

La mère Rambaud fut la première à dominer le vacarme. Toujours appuyée sur son fils, qui tenait en échec le groupe officiel, elle dit à Philippe:

—Vous me connaissez bien! c'est moi que je suis la mère Rambaud.... Alors pourquoi ne me donne-t-on pas une machine à coudre comme aux autres?

La requête eût pu être présentée en meilleurs termes; cependant Montcel sourit et dit doucement:

—Ayez patience, ma bonne femme; on a déjà pris note de votre demande et on attend de Paris de nouvelles machines à coudre.... La première qui arrivera sera pour vous, je vous le promets.

—A la bonne heure! on se fait joliment tirer l'oreille.... Mais nous verrons bien si l'on se moquera encore de moi!

Marceline qui s'était glissée derrière la paysanne, lui dit d'un ton de reproche:

—Eh! la mère, vous pourriez vous montrer plus honnête envers cet excellent M. de Montcel! il ne vous doit rien, en définitive, pas plus qu'aux autres.

—Qui te parle, à toi? répliqua la Rambaud; va, va, ces riches ont toujours leur idée quand ils donnent, ne fût-ce que d'amadouer les filles "à beau museau" telles que toi.

Et la commère, ayant obtenu ce qu'elle souhaitait, se perdit dans la foule.

La pauvre Marceline, d'abord interdite, essayait de la rejoindre afin de lui répondre avec verdeur, mais elle se sentit retenue par ses vêtements, et Schmidt lui dit d'un ton irrité:

—Pourquoi êtes-vous ici, Marceline? Vous voyez ce qu'il vous en coûte d'être venue dans cette bagarre!

La petite répondit avec humeur, et il s'ensuivit une discussion entre le tuteur et la pupille.

Cependant Philippe s'était remis en marche écoutant avec bonté les réclamations dont on l'accablait. Il finit par joindre le groupe où se trouvaient le maire, Frémont et sa famille, et les autres personnes notables de la fête.

—Par ma foi, monsieur de Montcel, dit le papetier Verlot en essuyant son front baigné de sueur, vous venez à propos et vous allez nous tirer d'un mortel embarras!.... Les habitants de Saint-Jean et des environs se sont entendus dans le but de vous offrir une couronne, en reconnaissance des services que vous avez rendus au pays, et on se dispute pour savoir par qui elle vous sera présentée. A vous de décider la question.... Sera-ce les ouvriers ou les magistrats de la commune qui auront cet honneur?

Un grand silence s'était établi dans les rangs les plus rapprochés. Emilie Frémont placée à côté de Montcel, lui dit bas et très-vite:

—Ne désignez personne, ou il arrivera malheur.

On ne peut savoir si Philippe avait entendu ce conseil. Son regard s'était fixé sur une personne debout à quelques pas de lui. Il se retenait et semblait en proie à une préoccupation extraordinaire. Or, la personne qui l'absorbait ainsi était Fanchette, à l'ouvrière distinguée, qui se montrait à Saint-Jean pour la première fois.

Pendant que Montcel demeurait comme immobile, la petite [illegible] avec impatience.

—Il importe, monsieur, que vous nous fassiez connaître au plus tôt votre décision.... Est-ce la magistrature de la commune ou les délégués des ouvriers qui doivent vous offrir ce gage de gratitude?

Philippe, semblait étonné, se dilatait d'une habituelle dissolution de mœurs?

—Monsieur, [illegible] une autre [illegible] celle honorable et intelligente population ne saurait être mieux représentée que par les magistrats qui exercent [illegible] d'autorité municipale.

Un long frémissement courut dans la foule attentive. Elisabeth Schmidt s'écria de sa place avec fureur:

—On a décidé déjà que maires et adjoints n'avaient rien à voir ici...... Ils n'ont pas pris l'initiative de la souscription; ils ne sont pour rien dans cet hommage spontané des ouvriers, et leur intervention en cette circonstance serait une indignité.

—C'est vrai, c'est vrai, crièrent les assistants.

Seulement Philippe n'avait pas sa présence d'esprit habituelle. Sans détourner les yeux de la personne qui [illegible] inconnu, il reprit avec un embarras évident:

—Eh bien! je serais heureux que les délégués des Tisseurs prissent la peine....

Un tumulte effroyable l'interrompit.

Peut-être Philippe, au lieu de les "Tisseurs" avait-il voulu dire simplement "les ouvriers" de Saint-Jean, sans exception de corps d'état, et l'emploi d'un mot pour un autre était l'effet de cette distraction à laquelle il ne pouvait se soustraire. Quoi qu'il en fût, son erreur, si c'en était une, déchaîna de nouveau la tempête.

—Vous l'entendez? C'est nous qu'il a choisis! s'écria un ouvrier de Frémont; allons! les amis, à nous l'honneur!

—Cela n'est pas juste, s'écria le forgeron Rambaud; nous avons contribué comme les autres à l'achat de ce brimborion doré.... Tonnerre! nous sommes donc des zéros!

—J'ai donné quatre sous! cria une voix fûtée.

—Et nous, dit à son tour un ouvrier papetier, nous laisserons-nous molester dans notre propre maison, chez notre patron, M. Verlot? On a sans doute des motifs pour nous faire injure, en accordant la préférence à ces cardeurs de laine.

—M. de Montcel doit s'inquiéter peu, dit un autre avec colère, si le cadeau de jonc lui est présenté par ceux-ci ou par ceux-là.... On dirait par crainte qu'on faisait du bien il a quelque but caché.

—Il veut avoir la croix.

—Il veut obtenir un prix Montyon.

—Ce n'est pas tout; son idée est de se faire nommer député.

Philippe entendait toutes ces suppositions exprimées sans ménagement, mais il essayait en vain de dominer le tumulte.

—Mes amis, disait-il, je serais désolé d'être pour vous un prétexte de discorde. Je préférerais renoncer....

On ne l'écoutait plus. Les ouvriers de Frémont, réunis en une troupe compacte, se dirigeaient vers la table où était déposée la couronne, tandis que l'un d'eux criait:

—On nous a désignés pour la chose.... En avant donc les Tisseurs!

Mais déjà le parti contraire était tout prêt pour la résistance.

—Part à deux, de par tous les diables dria le forgeron Rambaud.

—Un coup de main par ici, les camarades de la fabrique Verlot! cria le papetier à son tour.

Et les deux troupes se précipitèrent vers le même point.

Jusqu'à ce moment, Verlot et le maître, de fuge n'avaient pas jugé à propos de s'interposer. On se souvient que l'un et l'autre éprouvaient une secrète jalousie contre Frémont, et peut-être n'eussent ils pas été fâchés de laisser leurs ouvriers exercer une certaine suprématie dans l'assemblée. Toutefois, reconnaissant qu'une lutte était imminente, ils s'élancèrent pour retenir les hommes sur lesquels ils avaient de l'autorité. Quelques personnes influentes du pays se joignirent à eux: Philippe de Montcel lui-même se jetait entre les deux bandes, quand, par un effet des fluctuations de la foule, il se trouva face à face avec l'inconnu dont la présence l'avait si vivement impressionné.

Aussitôt son visage s'empourpra de colère.

—Vous, ici, baron de Pentelet, mon bien-aimé parent! dit-il d'une voix sourde, voilà que surprise agréable.... si agréable qu'elle me met hors de moi!

—Je suis venu ici, mon cher cousin de Montcel, répliqua l'inconnu avec un sourire hypocrite, dans l'intention d'assister à l'ovation qu'on vous avait préparée.... Je suis heureux de constater les sentiments de respect, de profonde gratitude que vous inspirez à tous ces gens-là.

(A continuer.)

UN APPEL A L'HUMANITE DU PEUPLE DU SUD.

CAMP LEE, No. 1,
Association de la Croix du Sud,
Richmond, Va., Juillet 1872.

Notre Ordre est composé exclusivement de soldats confédérés dont le passé est sans tache. Son but est de perpétuer le souvenir de nos braves compagnons qui sont tombés sur les champs de bataille; de secourir les familles de nos anciens frères d'armes, et de conserver dans toute son exactitude l'histoire du Sud.

Nous sommes occupés spécialement à collecter les fonds nécessaires au "Hollywood Memorial Association," pour la translation des restes de nos soldats, du champ de Gettysburg, où ils sont négligés et profanés, au cimetière de Hollywood; où, par les efforts et les soins des dames du pays, on a élevé un monument à leur mémoire; et où, ils peuvent recevoir chaque année, au jour consacré, les honneurs dus à leur valeur et à leur patriotisme.

Il y a encore, près de Gettysburg, les restes de plus de mille soldats. Il y en a de chaque Etat du Sud; et quand on pense que les misérables sans cœur, à qui appartiennent les terrains avoisinants, dispersent les os de ces braves avec le soc de la charrue, comme s'ils étaient des choses, c'est à faire frémir d'indignation l'humanité entière et à toucher le cœur de tous ceux qui sont restés fidèles au sentiment de l'honneur, aux principes et à la cause qu'autrefois leur était si chère, pour qu'ils prennent des mesures pour préserver de ces indignités les cendres de nos héros.

Vous trouverez peut-être parmi ces morts des hommes de votre Etat que vous avez connus; quelques-uns ont peut-être été vos amis ou même vos parents; tous sont morts pour la défense du pays.

Vous avez prétendu les aimer pendant qu'ils vivaient; vous avez prétendu aimer la cause pour laquelle ils sont morts. Faut-il que leurs restes soient déshonorés, quand c'est pour vous qu'ils ont perdu la vie? Ne nous aiderez-vous pas à les transporter à un lieu sûr et sacré, où les cœurs si nobles et si chauds, et les soins pieux des femmes de la Virginie pourront veiller sur leur éternel repos. Nous prions quiconque lira cet appel de nous venir en aide et de se joindre à la sainte cause dans laquelle nous avons mis toute notre âme. Demandez à vos amis de vous aider. N'hésitez pas à souscrire parce que vous ne pouvez pas donner beaucoup; rappelez-vous que l'océan est composé d'une infinité de gouttes d'eau, et que beaucoup de petites offrandes formeront bien vite une somme considérable.

Ne pourriez-vous pas employer chacun un jour pour obtenir des souscriptions?

Il est urgent de se procurer plusieurs milliers de piastres pour accomplir notre but; mais nous n'hésitons pas à l'entreprendre malgré les difficultés qui nous entourent; parce que nous ne pouvons croire que le peuple du Sud restera froid et indifférent devant un pareil appel.

Adressez vos contributions à "W. C. Carrington, aux soins de la Compagnie d'assurance sur la vie de Piedmont et Arlington, Richmond, Virginie"; c'est le président d'un comité spécial de notre organisation.

Agissez avec promptitude: donnez avec autant de libéralité que vous le pourrez, mais donnez quelque chose, et votre modeste offrande contribuera à retirer du sol du Nord les cendres de nos frères.

W. C. CARRINGTON,
W. ELLIS JONES,
R. E. ARMSTRONG,
J. H. PATTON,
C. W. VOLKMAN,
du Comité.

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells,
DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.
1oct—6P PP

Révolution! Révolution!
LES DENTS!

$20 .... [illegible] $20

Le Dr. GEO. J. MALONEY, No 162 de la rue du Canal, [illegible] de Baronne, pose des Dentiers Artificiels avec ou sans l'extraction des racines. Il a reçu le premier prix à la Foire d'Etat. Il réussit les [illegible] [illegible] et garantit son travail. Le prix sont [illegible] que partout ailleurs. Extraction de dents [illegible] sans douleur. 17fev—1an

Pièce supérieure au complet pour $20 seulement.

Le DR CHS MERMILLIOD, Dentiste, fait savoir à sa clientèle qu'en vue des mauvaises affaires et afin de faciliter les personnes qui auraient besoin de ses services, il a réduit dans ses prix déjà si modérés. Il espère que les amis profiteront de cette occasion et lui sauront gré d'une démarche qui a pour but d'être utile à ceux qui n'ont pas beaucoup d'argent. On peut le consulter GRATIS tous les jours, de 8 heures A. M. à 4 heures P. M., au cabinet [illegible] du Dr Duperron, 81 rue Bienville, encoignure Royale. 12 sept—6m

BANDAGES HERNIAIRES.

Des charlatans ont présenté aux malades des appareils qui n'ont aucune valeur. J. H. SPILLMAN a inventé et fait patenter des bandages herniaires et des bandages qui préviennent la descente de la matrice; il n'y a rien de comparable en ce en Europe. Les plus distingués de nos chirurgiens et de nos médecins partagent cette opinion; aussi les malades ne devraient-ils pas hésiter à se procurer ces instruments dont la supériorité est aujourd'hui reconnue. C'est le fruit de trente-cinq années d'études et d'expériences et d'observations.

M. SPILLMAN croit pouvoir solliciter le patronage du public.

J. H. SPILLMAN,
Inventeur et Fabricant,
Au No 98 de la rue Bienville,
se charge de la pose des bandages. 1oct—1a

BULLETIN MARITIME.

MARDI 3 SEPTEMBRE 1872.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Barque Samuel [illegible], pour Rouen (Fr.), W Hynson & co

St. John, [illegible] R R.
Trenton, Bisn[illegible], Coldiplay, Cincinnati,
Belle Vernon, [illegible]
Bertha, Pickett, [illegible]

ARRIVÉS AU BASSIN.

Schr Farmer, Bayou Lacombe, 25,000 pieds bois.
Schr Back Bay, Biloxi, 48 cordes bois.
Schr Felicia, [illegible], 30 cordes bois.

ARRIVÉS AU VIEUX BASSIN.

[illegible]

MONTANT LE FLEUVE.

Barque Fleetwing, Davis, de Boston, 11 juillet, via Passaic, [illegible].

A LA QUARANTAINE.

Batiste [illegible], [illegible], 12 jours de Cienfuegos, sur lest à [illegible]

MEMORANDA.

(Par le télégraphe.)

Baltimore, [illegible] Witherspoon—Le steamship [illegible] est parti cette après-midi pour la Nlle-Orléans, via [illegible]

EXPORTATIONS.

IMPORTATIONS.

CARDIFF—Par le navire Sandusky—1800 tonneaux rails à ordre.

[illegible] DE L'INTÉRIEUR.

WASHINGTON—Par steamer Bertha—51 balles coton à Bloch Bro—34 do J W Burbridge & co—15 Aleon, Ponder & Aikin—10 A A Mouton—17 do Payne, Dameron & co—7 A Wornhe—7 à Gardner—8 Lehman, Abraham & co—4 J L Harris—4 A Boyd—4 Barnett & Le Gassier—3 A P E Durand—1 A Terrebonne—2 Nalle & Cammack—2 Y Peterson—1 Richards—2 Rosenfield—[illegible]—3 A Gravois—33 sacs coton à Bloch Bro—4 do Nalle & Cammack—11 do A A Mouton—23 do [illegible] graine coton Bienville Oil Works—45 do à ordre—7 boucauts sucre G Sabatier—14 caisses œufs [illegible]—[illegible] divers à ordre [illegible] grains de coton—24 sacs coton en grain—7 boucauts sucre.

COLUMBIA—Par steamer Stanton—40 balles coton à Lehman, Abraham & co—20 do A H Peale & co—15 Jurey & Gillis—11 B Newman & co—5 Jos Aleen, Ponder & Aikin—3 Levy & Hale—4 W B Thompson & co—[illegible] & co—3 J T Hardie & co—1 J A Fary—1 Batts & Casey—1 Parks, [illegible]—43 sacs coton en grain Jas Davis—125 sacs graine coton Bienville Oil Works—55 do [illegible]—31 sacs [illegible]—72 sacs graine coton—17 sacs coton en grain.

GRANDE TETE R R—Par steamer St Johns—225 sacs riz brut J Miltenberger—1 balle mousse A Morris—2 do [illegible] et divers à ordre.

Bulletin des Chemins de Fer.

N. O. JACKSON & GREAT NORTHERN R R.

3 sept—3 balles coton à Pilcher, Wels & co—5 Payne, Dameron & co—3 Gilmer & Moore—3 R L Adams—2 T H & J M Allen—2 Richardson & May—2 Clapp, Bros & co—4 Aaron, [illegible]—Green & Trump—149 demi barils bière F Hines—160 do [illegible]—4 boucauts bacon Finney & Byrnes—30 barils oignons Stich & Son—2 boucauts bacon à J West—12 barils oignons 8 do pommes de terre C Pleasants—129 kegs graisse à Cobb, Delhonde & co—5 tierces jambons & P Delbondie—10 barils whisky [illegible]—barils pommes de terre & [illegible]—[illegible] choux Davison & Pilcher—54 tierces jambons [illegible]—200 balles avoine J I Adams & co—3 barils whisky A Scherck & Berkson—110 do pommes de terre Russell & Hall—divers Baumgarden & L—30 barils pommes de terre [illegible]—do oignons [illegible]—20 barils whisky M [illegible]—47 do I Bloom & co—1 caisse [illegible]—1 do drogue Wheelock, Finley & co—2 do m'dises H H Hansell—3 do pottes & [illegible] Kieffer Bros—20 do Juc Hardy—[illegible]—4 barils [illegible]—1 do poterie P Pinker—[illegible] Cohen, Elder—[illegible] J O Stewart—20 balles m'dises Lehman, Abraham & co—1 caisse et 1 pièce do [illegible] W W Godwyn—[illegible]—7 caisses do N J Hart & co—1 do quincaillerie Craig, Brice & co—1 balle et 1 caisse m'dises à J Levy—1 caisse m'dises A Gilstein—[illegible] cuir W J Sheldon—Total, 31 balles coton.

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R R.

3 sept—44 peaux [illegible] de 6 balles mousse à L Terrebonne—12 demi do J M Walsh—14 do A Oliver—[illegible] peaux 1 tonneau do 4 balles coton Dufour & Bard—3 do [illegible]—2 A Mouton—2 do A Tertrou—[illegible]—2 do J & Gilbert—do 1 paquet 20 demi balles mousse à Delliano & [illegible]—[illegible]

N. ORLEANS, MOBILE AND TEXAS R R.

3 sept—30 barils choux J O Stewart—20 do [illegible]—1 lot [illegible]—34 colis tabac à W Van Benthuysen—[illegible]—[illegible] Mephian—10 do 12 barils pommes Gregory & [illegible]—[illegible]—Total, [illegible]

LISTE DE NAVIRES

En charge, Expédiés et Partis pour la Nlle-Orléans.

SEPT. 1872.

NEW YORK.

Steamship [illegible] .... parti 31 août
Steam'p St Louis, Whitman ...... parti 31 août
[illegible] .... parti 31 août
S'h City of Galveston, [illegible] .... parti 31 août
Navire E Southard, Farnsworth .... en ch'e 14 août
Nav G B Tucker, Saunders .... en charge 3 juin
Barque M G Brockman, Berry .... partie 3 août
Brick J M [illegible] .... partie 3 août

BOSTON.

Navire Crescent City, Delano .... parti 6 août

BATH (ME.)

Barque Annie Torry, Libby .... partie 9 août

LONDRES.

Navire Essex, Smith .... expédié 5 août
Barque Gil, Nobre .... partie 20 juin

LIVERPOOL.

Steamship Five Geese, Day .... parti 24 août
Steamship Bejelan, [illegible] .... parti 3 août
Steamship Louisiana, Stewart .... en ch'e 26 août
Navire [illegible] .... en charge 6 août
Navire Atlantic, Flinn .... en charge 7 août
Navire Theobald, Abbott .... en charge 8 août
Navire Canada, Nichols .... parti 12 juillet
Navire Edward, O'Brien .... en charge 5 août
Navire Flying Foam, Murray .... parti 3 août
Navire Felicia, Murray .... parti 10 août
Navire Lizzie Moses, Orr .... parti 31 août
Navire Aphrodite, Wilber .... parti 29 juillet
Nav Mary E Riggs, Langdon .... parti 30 juil
Navire Rouleau, Curtis .... parti 5 août
Barque Antoinette, [illegible] .... parti 12 août
Barque Havelock, Williams .... partie 24 juil
Navire Queen, Tanner .... en charge 25 août

DUBLIN.

Navire Ruby, Goodsell .... parti 24 juillet

NEWPORT, WALES.

Navire Kentuckian, Sears .... en charge 1 sept.
Nav L B Sturges, Linnell .... parti 20 juin

CARDIFF.

Barque [illegible] .... [illegible]

SUNDERLAND.

Navire P F Sage, Urquhart .... [illegible]

MIDDLESBORO.

Navire M Chapman, Rutherford .... parti 8 juillet
Navire Unicorn, Hora .... parti 29 juil

FALMOUTH, ANG.

Navire Alpha, Black .... parti 15 juillet

KINGSTON.

Barque Isabella Menzies, Lane .... en charge depuis [illegible]

BRISTOL, ANG.

Navire F B [illegible] .... [illegible]
Barque Emily August, Walters .... en ch'ge 9 août

CETTE.

Barque Conception, Abasa .... partie 7 août

BORDEAUX.

Barque Vesuve, Cassou .... partie 9 juin
Barque Helegon, Work .... en charge [illegible]
Barque Rhone, [illegible] .... partie [illegible]
Le Grand Marie, Seriol .... parti 4 juillet
La Ste Genevieve .... partie 8 juin
Barque Franklin, Massei .... en charge 6 août

HAVRE.

Barque Jeanne .... en charge 7 août

HAVRE, VIA BRISTOL.

Navire Merchant, Goodman .... parti 24 août

MARSEILLES.

Brick Navette, Chiaberi .... en charge 9 juil
Barque Justine B, Percich .... partie 6 août

BREME.

Navire Goschen, Bahr .... en charge 5 août
Barque Christ [illegible] .... en charge 3 août

ANVERS.

Navire Hoquebar, Walker .... parti 24 juillet
Barque Akiander, Tabor .... parti 8 août

RIO DE JANEIRO.

Navire [illegible] .... [illegible] 15 juil

[illegible]

D. POT CENTRAL

DES AMATEURS.

55 .... Rue St. Charles 55

F. CHARLEVILLE.

—AU FUSIL ROUGE—

ARTICLES DE PECHE,

NOUVEAUTÉS ET FRAIS.

L[illegible] à ses [illegible] d'Europe et du Nord [illegible]

[illegible]

Les meilleurs MOULINETS en bois, et en cuivre, [illegible] et tripes, Revolvers, fusils, cannes et paniers de pêche. Mouches artificielles de toute espèce, Hameçons, [illegible], truites, [illegible], poissons, perches, brochets, crabes, grande [illegible] variété d'espèce, et d'autres articles de pêche dont l'énumération [illegible] [illegible] munitions.

F. CHARLEVILLE,
Au No 55 de la rue St-Charles.

Agent spécial des fameuses Boules "Parker" chargeant par la culasse—les meilleures du monde. 9 mai—1an

Sucres, Mélasses et Sirops

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés. Sucre en morceaux et sucre en poudre.
A. THOMSON & Co.,
No 28 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE "Golden Syrup" [illegible] pur de la Louisiane, provenant de la Raffinerie Crescent City. A. THOMSON & CO.,
No 28 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Orleans Louisiana," "Chalmette," "Pelican."
A. THOMSON & CO.,
No 28 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasse [illegible], en barils, demi-barils et barillets.
A. THOMSON & CO.,
No 28 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—en différentes qualités, blanc et jaune, en boucauts et barils.
A. THOMSON & CO.,
No 28 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucre d'habitation en boucauts et barils.
A. THOMSON & CO.,
No 28 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES [illegible], de Cuba, de Demerara et de [illegible], en boucauts et en [illegible].
A. THOMSON & CO.,
No 28 de la rue Tchoupitoulas.
1 oct—1 an

F. GONTHIER.

MARCHAND-TAILLEUR ET PROFESSEUR DE COUPE,

34 .... Rue Toulouse 34

A L'HONNEUR [illegible] et les personnes qui voudront bien l'honorer de leur clientèle, [illegible] [illegible]

[illegible]

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Havre, [illegible]

[illegible]

FRANCE, [illegible]
VILLE DE PARIS, [illegible]
SAINT-LAURENT, [illegible]
WASHINGTON, [illegible]

PRIX DU PASSAGE EN OR (comprenant le vin) POUR BREST OU LE HAVRE

Première cabine, $125; Seconde cabine, $75.

[illegible]

Les voyageurs américains qui vont en Europe [illegible]

[illegible]

Agent à New-York.
nov—1an [illegible]

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise Américaine.

Communication directe entre le Havre, Hambourg, la Nouvelle-Orléans, via le port de Santander et la Havane.

Les magnifiques nouveaux steamers de la Compagnie:

[illegible] Germania, Capt. Winzen,
[illegible] Saxonia, Capt. Brandt,
[illegible] Vandalia, Capt. [illegible]

Partiront comme suit:

De Hambourg.	Du Havre.	De Santander.	De la Nlle-Orléans.
		"Saxonia"	
Sept. 14	Sept. 17	Sept. 21	Oct. 22, 1872
		"Vandalia"	
Oct. 19	Oct. 22	Oct. 26	Nov. 27 "
		"Germania"	
Nov. 29	Déc. 2	Déc. 6	Janv. 8 "

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR:
De la Nouvelle-Orléans au Havre, à Santander, à Hambourg, ou à la Havane:
Première Cabine, $150—Entrepont, $45.
Du Havre, de Hambourg, de Southampton, de Santander à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Première Cabine, $150—Entrepont, $40.

On peut obtenir des billets de passage du Havre, de Hambourg, de Southampton, de Santander, etc., en s'adressant aux soussignés.

On signera des connaissements pour tous les ports du Continent, [illegible] et Cronstadt.

MM. Focke et Wilkens, à Galveston, et Mr. Ernest Cucullu, à Mobile, ont été autorisés à signer des connaissements directs pour Hambourg, à condition pour le fret [illegible] de Galveston ou de la Mobile en transbordement aux steamers de la Compagnie, de la Nouvelle-Orléans.

Pour de plus amples détails, s'adresser à
WILLIAMS, RUPERTI & CIE,
Agents-Généraux,
185, Rue de la Commune.
C. B. RICHARD & BOAS,
Agents-Généraux de Passage,
61, Broadway, New York. 3 sept—6m

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit:

	DE BREME.	NLLE-ORLEANS.
Str. Hannover...	15 septembre.	22 octobre.
Frankfurt...	15 octobre.	19 novembre.
Köln...	13 novembre.	21 décembre.
Hannover...	15 décembre.	22 janvier.

En vertu de Brême, les steamers [illegible] au Havre et à la Havane, et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres .... $100 en or.
Entrepont .... 45 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, au Havre ou à Brême:
Chambres .... $100 en or.
Entrepont 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres .... $50 en monnaie courante.
Entrepont 25

Les soussignés délivrent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre pour la Nouvelle Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents.
2 août—1an Au No 63 de la rue de l'Union.

Pour New-York

Par les Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui partent comme suit:

SHERMAN .... Capt. Thos. Halsey.
GEN'L MEADE .... Capt. A. W. Sampson.
UNITED STATES .... Capt. M. B. Crowell.
MISSISSIPPI .... Capt. W. F. Henry.
WESTERN METROPOLIS .... Capt. H. S. Quick.
EMILY B. SOUDER .... Capt. B. F. Burdick.
Partant de New-York, tous les samedis.

Le steamer

GEN. MEADE,
Capt. A. W. Sampson,

Partira de son wharf en face de la rue Jefferson SAMEDI 7 Septembre, à 8 h. A. M.
Des cabines ont d'excellents emménagements.
Chambres .... $50 00.
Entrepont .... 25 00.

On signe des billets de connaissement pour Liverpool, [illegible] Hambourg et Brême.

Des billets de passage entre classe et d'entrepont, [illegible] pour Liverpool et le centre de l'Europe, à Galveston et Quinn, partant de New York tous les mercredis, sont à vendre au bureau.

Le steamer E. B. SOUDER suivra et partira SAMEDI 14 septembre à 8 h. A. M.

JOHN H. LUDWIGSEN,
Rue de la Carondelet, No. 108.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST-LOUIS,

Le steamer

CORTES,
[Whitman, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI 7 septembre, à 8 h. [illegible] P. M.
Passage .... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No. 61.
mai—1an

Arrangement d'Eté.

Ligne de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans—Steamers de la Malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Lewisbourg, Madisonville et Covington.—Le steamer de la malle des Etats-Unis,

CAMELIA,

capitaine Hanover, partira pour les susdits ports les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 10 heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi; le MERCREDI, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, le VENDREDI, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi; le SAMEDI, à l'arrivée du train de 5 heures de l'après-midi; et le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 hs du matin.

Le LUNDI et le JEUDI, il ira Joseph's Old Landing, sur la rivière Tchefuncte, pour Covington.

Retour: Il partira d'Old Landing le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, et de Mandeville tous les matins; et le DIMANCHE et le MERCREDI tous les soirs.

Il ne sera positivement pas reçu de fret quelconque après le départ du convoi précédant celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Des voyages d'excursions auront lieu tous les DIMANCHES matins à l'arrivée des trains de 7 1/2 heures, et les MERCREDIS à l'arrivée des chars de 9 heures du matin, et le bateau sera de retour le soir.

COHEN M. SORIA,
Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.
1er juin—1an

Excursion du Dimanche et du Mercredi.

Pour Mandeville, Lewisbourg et Madisonville.

Le beau steamer

CAMELIA.

De la malle des Etats-Unis, très fin marcheur, et à basse pression, commandé par Wm Hanover, fera une excursion régulièrement, le dimanche et le mercredi, à Mandeville, Lewisbourg et Madisonville. Il partira de [illegible], tous les dimanches, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et, le mercredi, à l'arrivée du convoi de 9 heures. Il sera de retour le soir du même jour, à temps pour le convoi de sept heures et demie.

Prix de l'excursion, aller et retour, $1 00.

Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA,
No 18 et 20 de la rue de l'Union.
1juin—

Paquebot Régulier des OPELOUSAS.

Départ tous les MARDIS à 5 heures P. M., Pour Opelousas, Washington, Port Barre, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le nouveau et beau bateau à vapeur RUTH, en remplacement du "Charles," Capitaine H. H. [illegible], Commis J. B. Schmitt, partira tel qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER, Agents,
No 122 de la rue Gravier.

P. S.—Le bateau donnera des connaissements pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises avec privilège de transfert. 13 mars—6m

OPELOUSAS.

Paquebot Régulier des Opelousas—Départ tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M., pour les Opelousas, Washington, Port Barré, tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du bayou Courtableau.

Le beau bateau à vapeur le

[illegible]
C. C. [illegible], Capitaine.
A. [illegible], Commis.

Connaissements donnés pour le fret pour Alexandria et les débarcadères du bayou des Glaises avec privilège de transfert.

Bâton Rouge.

Paquebot régulier de Bâton Rouge, Plaquemine, [illegible], et les débarcadères du Bayou Plaquemine.

Partira tous les MERCREDIS à 10 heures A. M. et les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Le bateau ST. JOHN, capitaine W. B. Greathouse, commis J. F. McElroy.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
H. O. MELANCON, 11, rue Conti.

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 10 heures A. M., et les VENDREDIS à 5 heures P. M.

Le bateau LIZZIE HOPKINS
Capitaine J. F. Anders,
Commis F. A. Charles.

Pour fret et passage, s'adresser à bord.

Le bateau [illegible] pour tous les [illegible] du Bayou Lafourche et compris Lockport, Houma, Terrebonne [illegible] [illegible] avec privilège de [illegible].

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

VOILA deux ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et il a acquis une vogue que ne [illegible] [illegible] de médecine. [illegible] cette liqueur autant [illegible], et nous comptons les heureux de n'avoir épargné ni notre temps ni notre argent, pour rendre populaire un [illegible] [illegible] grande [illegible].

Les propriétaires du Newfoundland Bitter [illegible] [illegible].

Santé intacte et florissante

[illegible]

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique

[illegible]

Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous dirons: Cessez de boire des liqueurs fortes, [illegible]

L'estomac en très bon état.

[illegible]

Le Bitter des Familles.

[illegible]

Newfoundland Bitter

[illegible]

Fièvres sont endémiques

[illegible]

Louisiana, du Texas et du Mississippi,

ne peut remplacer le Newfoundland Bitter pour son activité tonique, excitante et fortifiante [illegible]

C'est le Bitter du Sud.

[illegible] et la porte d'appétit sont dans ces pays-là les plus [illegible].

M. JULES TARNOS, de la Nouvelle-Orléans ET MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile, nos agents, le vendent par [illegible] au commerce. On le trouve dans toutes les épiceries en gros des deux villes.

Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON,
49 & 51, Sycamore street,
CINCINNATI, OHIO.
1er avril—1a

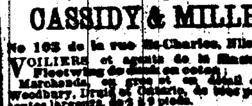

CASSIDY & MILLER,

No 103 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans

VOILIERS et agents de la Manufacture Fleetwing de duck en coton.

Marchands, en gros et en détail de duck Woodbury, Druid et Ontario, de toutes [illegible] et de toutes largeurs, de 2 à 9 pieds.

Ils ont en magasin un grand choix de tentes, prélarts; couvertures de floats, drays et wagons; drapeaux de toutes les nations; corde goudronnée et corde de Manille; poulie en bois et de fer, etc.

Ils appellent l'attention des contracteurs des compagnies des chemins de fer, etc., sur leurs grandes facilités pour la fourniture de tentes, prélarts en tout ce qui se rattache au duck en coton, à aussi bas prix qu'à New-York, Philadelphie ou dans toute ville du Nord.

Bateaux de galerie et de stage, sur commande, à des prix réduits et ils recouvrent les [illegible]
6janv—1an

BRILLIANT" DE BUCK

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats-Unis pour la cuisine [illegible] du pain.

PLUS DE 500,000

ont employés [illegible] au Sud [illegible] Ouest, et on en [illegible] [illegible] que le "BRILLIANT" [illegible] à ses qualités:

PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis;
PREMIER PRIX, en 1870, à la Foire de St-Louis;
MEDAILLE EN OR, en 1870, à la Foire de l'Etat de la Louisiane;
PREMIER PRIX, en 1871, à la Foire de St-Louis.

Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine [illegible]

[illegible] RUE DU CAMP [illegible] 40

Et achetez un "BRILLIANT."

H. HALLER,
[illegible]

[illegible]

Hôtels, Restaurants, &c.

SOURCES DE BLADON.

Le célèbre abside du Bath du Sud.

CES CÉLÈBRES SOURCES sont situées dans le [illegible] [illegible]

[illegible] EAUX LES PLUS EFFICACES DU MONDE. Des milliers de guérisons attestent le fait. Il n'y a rien de meilleur dans le monde pour les maladies du foie, de l'estomac, des entrailles, des reins, qui tiennent à la rate, de la syphilis, des rhumatismes et des maladies auxquelles les femmes sont sujettes.

L'hôtel est vaste, et, ainsi les cottages qui sont bien meublés et agréables, peut recevoir [illegible] [illegible].

Les malades y trouveront tous les soins [illegible]. Les personnes qui chercheront le plaisir y trouveront UNE SALLE DE BAL, UN BEAU CORPS DE MUSICIENS, UNE SALLE DE PATINAGE, UNE SALLE DE BILLARD ET UNE SALLE DE JEU. [illegible]

[illegible]

J. CONNER & CO.,
Propriétaires.
15 mai—3m

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15 ...... RUE ROYALE ...... 13 et 15

Entre les Rues Canal et Customhouse,

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que le gourmet [illegible] de plus délicat en mets et en vins [illegible]

[illegible]

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.
15 déc—1an ss

Fonderies Machines, &c.

Chaudières à Sucre du Tennessee

Et de toutes autres Usines de plantation.

APPARTENANT A MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment en choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des, etc. [illegible]

R. B. LAVILLEBEUVRE,
[illegible]
15 oct—1an No 22 rue Union.

FONDERIE DE LEEDS.

[illegible]

Au coin des rues Delord et Foucher.

[illegible] [illegible]

N [illegible] pour machines à vapeur, moulins [illegible] [illegible], [illegible] des Machines à [illegible], des Moulins à scie, des [illegible], Grilles, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].
[illegible] & co.

FONDERIE SHAKESPEARE,

RUE GIROD,

Entre les rues Baronne et Dryades,

Nlle-Orléans.

1OS. A. SHAKESPEARE.
A. SMITH, S. DUFOUR,
SHAKESPEARE, SMITH & Co.,
Successeurs de—
GEDDES, SHAKESPEARE & CO.,

FONDEURS de fer et de cuivre. Fabricants de toutes espèces de Machines à vapeur, Moulins à sucre, Machines à centrifuges, Moulins à scie, Machines de [illegible], Moulins à coton, [illegible], Devants de magasins, Colonnes et [illegible] et Poids de [illegible].

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des Rues Bouis et Tchoupitoulas, (et rue de la Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG, [illegible] et Fabricant de—

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DEMECHER, MOULINS A SCIE, Etc.

Bouilloires de Locomotives, Colonnes et Foyers de bâtisses, en fer. [illegible]
[illegible] fév—1 an

Sauvez vos jours et vos propriétés.

HUILE DE BLANC DE BALEINE MINÉRALE!

C'EST la qualité [illegible] [illegible]

[illegible]

Le point où elle prend feu est à 120 degrés Fahrenheit.

On peut la gâcher, sans crainte, au dessous de 120.

Elle ne prend pas feu et, conséquemment, n'est pas [illegible].

Elle ne fume pas et elle ne [illegible] [illegible] de la lampe ou la [illegible].

Elle est aussi [illegible] que la meilleure huile [illegible].

Elle s'allume [illegible].

Le gouvernement l'a adoptée pour les bateaux à vapeur, les navires, etc.

Elle est [illegible] et uniformité [illegible].

Demandez la circulaire qui donne tous les détails.

BOSTICK & SEYMOUR,
Seuls agents en [illegible] Louisiane, dans les magasins de [illegible]
Aux Nos 45 et 47 de la rue [illegible], et 8 de la rue Fulton, en face [illegible], Nlle-Orléans.
[illegible]

JULIUS LOEFFLER,

43 .... RUE ROYALE 43

POSEUR et Marchand d'Installation de Gaz. Il fait [illegible] [illegible].

Il se charge de réparer et de placer les Gaz [illegible] [illegible]

Aux Contribuables.

JOHN T. DUFOUR,

65 .... PASSAGE DE LA BOURSE 65

Entre Bienville et Douane.

SE charge de réglements des Taxes de l'Etat, arriérées ou non, de la réduction de son montant, dans les cas où [illegible] [illegible], au remboursement des [illegible], à la restitution des [illegible] de propriétés [illegible] pour contribution, et [illegible]. Il [illegible] aux contribuables qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Bureaux de la Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans

NO. 21 DE LA RUE DU CAMP.

NOUVELLE-ORLÉANS, 31 JANVIER 1872.

SEIZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux stipulations de la charte de la Compagnie, publie l'état suivant pour les exercices de 31 décembre 1871: montant des primes [illegible] 31 décembre 1871:

Sur risques d'incendie		$668,776 27
Sur risques de mer		[illegible]
Sur risques de rivières		[illegible]
Plus: Risques non expirés de 1870		[illegible]
A déduire: Risques non expirés de 1871	[illegible]	
Primes réalisées		[illegible]
Montant net des primes		
Pertes, etc., payés dans la période		
Sur risques d'incendie	$[illegible]	
Sur risques de mer	25,320 91	
Sur risques de rivières	[illegible]	
Frais pour per[illegible]		
Réassurances		
Dépenses générales		
Intér. de [illegible]		
Moins: [illegible] et taxes		

[illegible]

L'actif de la compagnie est comme suit. Il est basé sur la valeur du marché [illegible], au comptant:

235 bonds consolidés de la ville	$160,776 00
100 bonds de la ville au dessus de [illegible]	[illegible]
[illegible]	
20 bonds de l'Etat	
Bonds de l'Odd Fellows Hall Association	4,000 00
Bonds de la "Grand Lodge de la Louisiane"	2,400 00
Bonds du Turners' Association	1,000 00
Actions de banques et de la Compagnie du Gaz, etc	[illegible]
Prêts garantis	[illegible]
Prêts sur hypothèques	[illegible]
Effets à recevoir	22,207 77
Ip d'autres compagnies d'assurances au vol de réassurances	[illegible]
caisse	[illegible]
Total de l'actif	[illegible]

état qui y résulte est une somme égale [illegible] les livres de la compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
HOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés devant moi, [illegible] de janvier 1872.
ANDREW HERO, Jr.,
Notaire Public.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêts, à partir du deuxième lundi de février 1872, sur les certificats de profits non encore payés. Ils ont de plus déclaré un dividende de [illegible] CENT, sur le montant net des primes perçues pendant l'année expirée le 31 décembre 1871—dividende pour lequel il sera émis des certificats [illegible] jour de mars [illegible].

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS POUR L'ANNÉE 1872.

John G. Gaines	R. J. Hart,
Henry Renshaw,	Jacob Wilson,
R. Moore,	J. N. Hesse,
Charles Macready,	[illegible]
J. [illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

ASSURANCES.

BUREAUX

DU DOMICILE

Société d'Assurance, de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Vie en Louisiane,

AU No 156 DE LA RUE CARONDELET.

QUATRIÈME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, 31 Juillet 1872.

Montant reçu de membres pour [illegible]			[illegible]
Montant reçu de [illegible]			2,425 30
Crédit, profits et pertes			[illegible]
Montant payé aux Héritiers		$82,000 00	
Commission aux agents, honoraires de bureaux, frais de poste, loyer et salaire, etc		14,420 32	102,000 00
Balance net			[illegible]

PASSIF.

Montant du crédit de porteurs de polices, [illegible]		[illegible]
Montant du crédit de porteurs de polices, [illegible]		[illegible]
Effets à payer		[illegible]
[illegible] encore payé		[illegible]

ACTIF.

En caisse [illegible]	[illegible]
[illegible]	
Actions du chemin de fer de la N. O. et de Carrollton	7,450 00
Actions [illegible]	
Actions [illegible] de la Banque d'Amérique	4,400 00
[illegible]	4,450 00
[illegible]	[illegible]
Meubles du bureau	[illegible]

I. N. MARKS,
Président.
L. A. FOURNIER,
Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

—DES—

Marchands de la Nlle-Orléans,

No 104 RUE DU CANAL.

DIX-HUITIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux stipulations de la charte, la Compagnie publie l'état suivant: Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1872, y compris les primes non expirées l'année dernière:

Sur risques d'incendie		[illegible]
Sur risques de mer		[illegible]
Sur risques de rivières		[illegible]
Total des primes		[illegible]
Moins primes non expirées		[illegible]
Montant net des primes le 31 mai 1872		[illegible]
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie	[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	
Sur risques des rivières	[illegible]	
Taxes		
Réassurances, primes rendues, dépenses générales, [illegible]		
A déduire, intérêts moins déposés		[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte tirée sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY,
Président.
G. W. [illegible], Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

F. CHS CUVELLIER,
Notaire Public.

Le 12 juin, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de TRENTE POUR CENT COMPTANT, sur le montant net des primes [illegible] [illegible]

[illegible]

DIRECTEURS:

P. Maspero,	[illegible]
R. E. Mott,	[illegible]
M. Puig,	[illegible]
[illegible]	[illegible]

VINGT-PREMIER ETAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.

(CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.)

Nlle-Orléans, 31 mai 1872.

CONFORMÉMENT à la Charte, les Directeurs publient l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1872:

Primes sur les risques d'incendie	$[illegible] 44	
Primes sur les risques maritimes	62,320 88	
[illegible]	[illegible]	[illegible] 44
Primes acquises, moins les remboursements des primes de retour		[illegible]
Pertes et dépenses [illegible]		
[illegible]		
[illegible]		
Pertes sur risques	111,222 32	[illegible]
[illegible]		
Prêts sur hypothèques		
Prêts sur nantissement		
Actions de la Ville		
Primes en voie de collection		

[illegible]

THOS. A. ADAMS,
Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans.

Certifié sous serment et signé par les [illegible] mai, ce 10 mai 1872.

W. H. EVANS,
Juge de la Seconde Cour de Justice de Paix, de la Paroisse d'Orléans.

Le Conseil des Directeurs a décidé qu'il serait payé un intérêt de SIX POUR CENT, comptant, sur tous les certificats de scrips, entre les mains des porteurs légaux des dits, à partir du lundi [illegible]

[illegible]

THOMAS A. ADAMS,
Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

DIRECTEURS:

Saml H. Kennedy,	John Phelps,
C. T. Buddecke,	C. E. Foley,
A. G. Obitz,	J. Thomson,
B. R. Summers,	S. Morgan,
F. H. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bruning,	J. J. Stemrod,
[illegible] Newman,	[illegible]

Bureau de la Succursale en Louisiane

DE LA COMPAGNIE

MOUND CITY

D'Assurance Mutuelle de la Vie,

A St-LOUIS, MISSOURI.

Officiers:
[illegible], Président.
A. M. [illegible], Vice-Président.
[illegible], Secrétaire.
G. C. M. [illegible], Agent général.

SUCCURSALE DE LA LOUISIANE.
Adresse, No 156 de la rue Carondelet.

Officiers:
P. E. EATON, Président.
M. E. [illegible], Vice-Président.
[illegible], sec. et Agent à Dist.

MÉDECINS SURVEILLANTS
H. POLWELL, M. D. J. R. [illegible], M. D.

DIRECTEURS:

R. T. Merrick,	[illegible]
James Jackson,	Robert [illegible]
E. A. [illegible]	[illegible]
R. A. [illegible]	[illegible]

[illegible]

Cette Compagnie émet toute espèce de polices d'Assurance de la vie.

CHEMINS DE FER.

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

REDUCTION DES PRIX

LES EXCURSIONS DU DIMANCHE.

LA Compagnie vendra, jusqu'à nouvel ordre, les billets d'excursion du dimanche aux prix suivants:

De la Nlle-Orléans à

Baie St. Louis et retour	$2 00
Passe Christian et retour	2 25
Mississippi City et retour	2 50
Biloxi et retour	2 50
Ocean Springs et retour	3 00
Pointe Pascagoula et Retour	3 00

Ces billets ne sont bons que sur le train qui part de la Nlle-Orléans le dimanche matin, à sept heures vingt minutes, et sur le train qui y revient le soir du même jour.

Les billets se vendent aux bureaux de la Compagnie, à l'angle des rues Camp et Commune, et à la station de la rue du Canal.

Les passagers doivent acheter les billets d'excursion du dimanche afin de bénéficier de ces prix, et se rappeler qu'ils ne sont valides que pour l'aller et le retour du même jour.

CHARLES L. FITCH,
Agent général pour le fret et les passagers.
9 août—3m

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

[illegible]

EN CORRESPONDANCE AVEC LES LIGNES QUI FORMENT

"La Route des Montagnes Bleues" transportant la Malle pour le Nord et l'Est, et allant aux voyageurs la voie la plus directe, la plus courte, la plus rapide et la meilleure pour tous les points du Nord et de l'Est.

VOIE DIRECTE PAR RAIL, SANS TRANSBORDEMENT EN OMNIBUS OU EN BATEAU.

Le trajet actuel, entre la Nouvelle Orléans et New York, se fait en 70 1/2 heures.

Cette route est aussi en correspondance, à Mobile, avec le Chemin de fer de Mobile et de l'Ohio, pour tous les points de l'Ouest, du Nord et de l'Est; et, à Montgomery, avec les lignes de la Géorgie, via Atlanta et Augusta, pour les villes du Nord et de l'Est.

Des Wagons-Dortoirs Pullman's Palaces, allant directement à Lynchburg, Virginie et à St-Louis, sans changement, sont attachés au train qui part tous les jours, de la Nouvelle-Orléans à 4:30 de l'après-midi.

Le nouveau chemin—court et direct—qui mène à Louisville par Montgomery et Decatur, sera ouvert le 1er octobre.

A partir du 13 juin, les trains partiront de la Nouvelle-Orléans comme suit:

7:00 A. M.—TOUS LES JOURS, TRAIN EXPRESS portant la malle, pour les villes du littoral de la côte, et Mobile.

4 P. M.—TOUS LES JOURS EXCEPTÉ LE DIMANCHE. Train Omnibus pour la côte, allant à Ocean Springs.

4:30 P. M.—TOUS LES JOURS, TRAIN EXPRESS pour les principales villes du littoral de la côte et Mobile, en correspondance directe et rapide, avec WAGONS-DORTOIRS, par la route des Montagnes Bleues pour Washington et New-York; et avec Wagons-Dortoirs allant directement, par la route de Mobile, Ohio et Iron Mountains, pour St-Louis, sans changement.

Ce train porte la malle du Nord et de l'Est.

ARRIVÉES.

Les trains arrivent: De Mobile, à 2:25 P. M. et à 10:20 P. M.; et d'Ocean Springs, à 9 20 A. M.

Bureaux pour la vente des billets—Galveston, de Wharf Morgan; Nouvelle-Orléans, à l'angle des rues du Camp et de la Commune, dans la station en fer, vis-à-vis du City Hôtel.

Bagages chèques du point de départ à destination.

G. W. R. BAYLEY,
Surintendant-Général.
CHAS. L. FITCH,
Agent-général pour le fret et les passagers.
1er juin—6m

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, de MOBILE et du TEXAS.
Section de la Louisiane
De la Nlle-Orléans à Donaldsonville,
65 milles.

Convois de passagers tous les jours, de la Nlle-Orléans à Donaldsonville, aller et retour. Billets d'excursion à Donaldsonville, et retour, le dimanche, $2 00.

Le train part du dépôt de la rue du Canal, tous les jours, à 7 h du matin.

Excursions sur le fleuve, tous les Dimanches par le steamer Frances.

Les passagers et le fret sont reçus au pied de la rue Calliope. On ne reçoit pas comme fret le bois de construction, les briques, les planches carrées, les gros articles et les articles de grand poids.

Les billets se vendent au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel, au bord du Ferry FRANCES.

G. W. R. BAYLEY,
Surintendant-Général.
CHARLES L. FITCH,
Agent général pour le fret et les billets.
1er mai—

Chemin de Fer Pontchartrain.

[redacted]

A DATER du 12 avril, l'extrémité du chemin, en ville, sera établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour.......25 cents.

Pour la station de Gentilly—aller et retour—10 cents.

A partir de la susdite date, le service sera comme suit:

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6 heures A. M.		7 heures A. M.	
[illegible]		[illegible]	
1 heure P. M.		[illegible]	
[illegible]		[illegible]	

Les dimanches, les convois partiront toutes les demi-heures, des [illegible].

Un char à cheval partira de la ville, tous les quarts d'heure, à 6 heures et, du Lac, une heure après le dernier convoi à vapeur.

Un train à vapeur partira de la ville tous les DIMANCHES matin, à 6 heures.

Les passagers qui désirent s'arrêter à la Station de Gentilly doivent en avertir le conducteur avant le départ du convoi.

THEO. J. DIMITRY,
Surintendant-général.
[illegible]

[redacted]

Changement d'heures de départ.

A partir du 2 juin 1872, les convois du

Grand Chemin de Fer de Jackson (Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Sud, Mississipi Central et Mississippi and Tennessee)

Partiront comme suit:

DÉPARTS.	ARRIVÉES.
Express .... 7 [illegible] A. M.	Express .... 11:40 P. M.
Malle .... [illegible] P. M.	Malle .... 9:35 A. M.
Accommodation .... [illegible] P. M.	Accommodation .... [illegible] A. M.

Convoi de la malle, tous les jours; convoi express, tous les jours, excepté le dimanche.

Ces convois parcourent le plus rapidement [illegible]

[illegible] Memphis, Chicago, St-Louis, Louisville et toutes les villes et stations intermédiaires.

Les Wagons-palais de Pullman (pour le jour et pour la nuit) de la Nouvelle-Orléans à Memphis, Humboldt et Louisville, gratis.

P. S. JONES, Agent pour les billets, Galveston.
A. D. SHELDON, Agent pour les billets, Nouvelle-Orléans.
C. C. ANSORE, Agent-général pour les passagers.
P. E. CAREY, Agent-général pour les billets.
E. D. FROST, Surintendant-général.
[illegible]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA

Louisiane et du Texas, de Morgan

Routes de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY, partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se rendra au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures.

Des billets de commutation pour 500 milles à [illegible], et des billets pour toutes les stations sur le chemin de fer [illegible] sont maintenant en vente.

Tout fret doit être payé d'avance.

Le fret pour le chemin ou les débarcadères du Teche est livré à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville. Le fret pour tous les débarcadères du Bayou Vermillion, est reçu toutes les fois (les dimanches exceptés) de sept heures du matin à cinq heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté [illegible] en bateau à vapeur sur toute la route. Le fret via l'embranchement de Houma sera reçu pour et de stations et plantations, entre Terrebonne et Houma; pour et de tous les points du Bayou Terrebonne entre Houma et l'habitation de M. J. B. Bisland; pour et de tous les points du Petit Caillou, entre l'habitation de M. J. R. Bisland et celle de M. P. J. Pavy; et pour et de tous les points du Grand Caillou, entre l'habitation de M. P. J. Pavy et celle de M. Butler.

Dire "via Houma Branch" et marquer clairement la destination sur tous les colis.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 h., le fret reçu après cette heure ne partira que le lendemain.

CHS. PANDELY,
Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.

Bagages reçus [illegible] heures. [illegible]
CHS. A. WHITNEY & CO. Ag

Dépôt de Moulins à Coton "Eagle"

ET DE MACHINES DE TOUTE SORTE

—DE—

W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union, Nlle-Orléans.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve sous les soins de W. L. CUSHING, au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nouvelle-Orléans. Comme M. Cushing est l'Agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont garanties comme sous tous les rapports. Il est fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIÈRES à sucre, les meilleures MACHINES A VAPEUR, sont vendus par cette maison. Son assortiment de ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la Campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

Aux dernières Foires de l'Etat, les Prix suivants—les plus remarquables qui aient encore été obtenus, ont été décernés à l'Agence Cushing:

Médaille en or pour la meilleure Machine à Vapeur Stationnaire.

Médaille en or pour les meilleurs Moulins à Scie.

Médaille en or pour le meilleur Evaporateur de Sucre.

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Head Blocks) de Moulin à Scie.

Premier Prix pour la meilleure Machine à Fabriquer.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Maïs.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Vis à Coton de Newell.

Premier Prix pour la meilleure Bouilloire.

Premier Prix pour les meilleures Poulies.

Premier Prix pour les meilleurs Arbres de Couche (Shafts).

Premier Prix pour les meilleures Manchettes d'Arbres de Couche (Couplings).

Premier Prix pour les meilleurs Chevalets (Hangers).

Premier Prix pour la meilleure Presse à Foin.

Premier Prix pour les premières scies Circulaires.

Premier Prix pour le meilleur appareil d'évaporation en cuivre, à l'usage des Plombiers, des pompes d'Installation du Gaz, etc.

Premier Prix pour les meilleures Machines à faire les Boucauts et les Barils.

Onze Premiers Prix pour les Machines à raboter, et Machines à travailler le bois.—Un grand nombre d'autres Prix pour la meilleure et la plus grande exposition de Machines.

Le soussigné a seul le droit de vendre les machines suivantes, qu'on ne trouve que chez lui:

Moulin Eagle à coton, perfectionné.
Presse à coton, [illegible] de Brooks.
Vis Newell à coton, perfectionnée, de Stedman.
Presse à vis, à pédales, de Hart.
Presse à coton d'Ingersoll, perfectionnée.
Manège à Cheval (Horse Power), perfectionné, de Moore.
Machines à Vapeur, stationnaires, de Stedman & Co.
Machines à Vapeur et Bouilloires portatives, de Stedman & Co.
Moulins à scie, de Stedman & Co.,
Pompes à vapeur de Knowles.
Moulins à maïs, Queen of South, de E. P. Straub.
Moulins à sucre Southern de Louisville.
Evaporateurs de sucre, de Scantlin.
Chaudières à sucre, du fer Tennessee de Stedman.
Machines à Vapeur, portatives, de la fonderie d'Ames.
Faucheuses et Moissonneuses de Walter A. Wood.
Machines à dépiquer et à battre, de Stedman.
Machines à Vapeur et Bouilloires de Stedman.
Pompes à dessécher de Stedman.
Moulins à sucre, de Stedman.
Scies circulaires à coulisses pour couper en travers (Railway Cut Off Saws), Arbres de Couche, Poulies et Coussinets, de Stedman & Co.
Machine Florence à coudre.
Ouvrages en fer et en acier, de Swope.
Ouvrages en cuivre, pour installations de gaz, et [illegible] de machines à vapeur de Miles Greenwood.
Machines à Raboter, Machines à Moulures, Scies à Chantourner, Machines à Mortaiser, et toute la nombreuse variété de Machines à travailler le bois, provenant de la grande fabrique de J. A. Fay & Co.
Marromètres de la Compagnie Utica.
Scies de toute espèce, de Wardrough & McPartin.
Moulin à scie, de Hoag, à main et s'alimentant lui-même.
Scies de toute sorte, de R. Hoe & Co.

Toutes ces machines se vendent aux prix de fabriques.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNÉ.

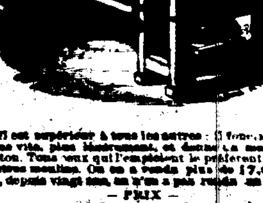

Il est supérieur à tous les autres: il fonctionne plus vite, plus facilement, et donne la meilleur coton. Tous ceux qui l'emploient le préfèrent aux autres moulins. On en a vendu plus de 17,000, et, depuis vingt ans, on n'en a pas rendu un seul.

—PRIX—

Moulin à 40 scies, $[illegible]; 45 scies, $[illegible]; 50 scies, $[illegible].
[illegible]

Les ordres doivent être adressés à
W. L. CUSHING,
Seul agent dans les Etats du Sud,
Au No 61 de la rue St-Charles.

MOULINS A CANNES A SUCRE, DU SUD, A LOUISVILLE.

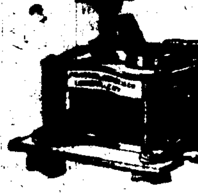

Ces Moulins, si avantageusement connus, sont vendus, depuis cinq ans, aux planteurs du Sud, qui en ont toujours été parfaitement satisfaits. Ils coûtent très peu: chacun d'eux fait, par jour, un boucaut de sucre et se vend $60. Un gros moulin faisant deux boucauts ne coûte que $[illegible] et un gros moulin faisant cinq boucauts ne se vend que $[illegible]. Tous les moulins de Louisville sont garantis et si, au bout d'un mois, l'acheteur n'en est pas content, son argent lui sera remboursé et nous nous chargeons des frais de charroi, de fret et d'assurance. Voici quelques-uns des nombreux certificats que nous avons reçus:

W. L. CUSHING,

Cher monsieur—J'ai acheté de vous, depuis quatre ans, pour mon ancienne maison de C. H. Mouton & Cie et ma nouvelle maison de A. A. Mouton, quarante-un moulins à sucre de Louisville que je vends aux planteurs avec qui je suis en relations d'affaires avec moi.

Ces moulins étaient de différentes grandeurs et employés sur de petites habitations. Quelques-uns faisant un boucaut par jour, d'autres quatre et cinq. Mes amis ont été fort satisfaits.

Les évaporateurs de quatre que vous avez commandés pour moi, la saison dernière, à M. Scantlin, d'après un plan que je vous avais donné, ont produit du sucre de choix. M. Sebastien Hernandez, de la paroisse Lafayette, qui s'était servi de l'un d'eux, a eu le meilleur sucre et la meilleure mélasse de la paroisse. Je n'ai pas besoin de parler de la petite quantité de bois qu'ils exigent, car tout le monde sait qu'une corde de bois fait un boucaut de sucre.

A. A. MOUTON.

Le certificat suivant est d'un des meilleurs en créoles du pays:

J'ai employé, depuis deux ans, un moulin à sucre de Louisville,—lettre F ou No 4—à vapeur acheté de W. L. Cushing. Il est solide, durable et peut faire tout ce que promet l'agent. J'en suis très content et peux le recommander, en toute confiance, aux planteurs qui ont besoin d'un bon moulin à canne à sucre.

P. E. BEAUVAIS.

Ayant envoyé des arrangements pour un fort stock des moulins de Louisville à cannes à sucre, tous les ordres seront promptement remplis.

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles.

CHAUDIÈRES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur Fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des Chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles.

EAGLE SUGAR MILLS.

(Moulins Eagle à Cannes à Sucre.)

Ces Moulins se vendent depuis deux ans; ils ne se sont pas dérangés une seule fois. Quoique le stock se soit beaucoup réduit, ils se vendent à aussi bas prix que l'année dernière.

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles.

EVAPORATEURS DU SUD, DE SCANTLIN.

Le nouvel Evaporateur du Sud, fait sous la patente Scantlin, a toujours parfaitement réussi dans la fabrication du Sucre. Voir le certificat de M. A. A. Mouton. Une seule corde de bois fait un boucaut de sucre.

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles.

MOULINS A MAIS, DE STRAUB.

(Straub's Queen of South Corn Mill.)

Ces Moulins sont connus partout comme les meilleurs moulins en usage. Ils ont reçu le premier prix à la dernière Foire d'Etat de la Louisiane et sont vendus à prix réduits.

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles.

STEDMAN'S NEWELL COTTON SCREW

(Vis Newell à Coton, de Stedman.)

Les Vis perfectionnées faites par Stedman & Co., sont les meilleures presses pour les grandes plantations. Elles durent toute la vie et on a toujours été satisfait. Les prix en ont été réduits de beaucoup. La Foire de l'Etat vient de leur décerner le premier prix. On demande des [illegible].

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles.

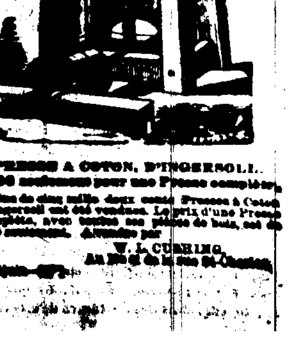

PRESSE A COTON, D'INGERSOLL.
6000 [illegible] pour une Presse complète.

Plus de cinq mille deux cents Presses à Coton d'Ingersoll ont été vendues. Le prix d'une Presse complète, avec toutes ses pièces de bois, est de $[illegible] seulement. Adressez-vous à

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles.
[illegible]

Poudre d'Irlande à Toits,

NOUVEAU SYSTÈME DE TOITURES NON INFLAMMABLES,

DE D. ANDERSON & SON.

CETTE nouvelle préparation est enduite, et on peut l'appliquer sur le toit de suite. L'application en est facile et il ne faut [illegible] [illegible]. [illegible] [illegible] que certaines ardoises et [illegible] avantageusement le fer et le zinc. Elle a une surface [illegible] [illegible]. Le soleil ne la fait pas fondre, la gelée ne la fait pas fendre. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. N'étant pas lourde, elle [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] qui habitent les districts éloignés. Elle [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] planchers de bureaux, etc. Elle [illegible] l'humidité, chasse la vermine et égalise la température. La largeur est de trente-deux pouces et elle est en rouleaux de vingt-cinq [illegible].

A vendre par
J. G. LINGHAM, agent,
Au No 16 de la rue Union.
7juillet—1an

N. O. GOLD PEN FACTORY,

COIN

St-Charles & Commercial Place

PORTE-PLUMES et CRAYONS en or de [illegible].

[illegible] PLUMES. Les [illegible] les plus [illegible] PLUMES à [illegible]. PLUMES pour [illegible] PORTE-PLUMES en or.

Nouvelles POINTES [illegible] aux plumes pour 25 cts et 50 cts. 1er oct—1an

BUREA[illegible]

DUFO[illegible]
PROPRIÉ[illegible]

NOUVE[illegible]
JEUDI MA[illegible]

VENTES A L[illegible]

Pour les [illegible]

Par Hoffman, Me[illegible]
MM. [illegible] d'animaux et d'[illegible]
Par K. Roger à [illegible] aux Nos [illegible] les boîtes, souliers [illegible] chaussures [illegible]
Par D. K. Murphy [illegible] Pais, articles de [illegible]
Par le même au [illegible]
Par S. et Montgom[illegible] du Camp—Vente [illegible]

Bière d'Ecosse [illegible] M. D. K. Murphy [illegible]

Quincaillerie [illegible] nonce d'[illegible] de M[illegible]

ANNONC[illegible]

Toute annonce [illegible] sociation politique [illegible] comptant [illegible] billets. [illegible] en pas été [illegible] solennel [illegible]

Le Cho[illegible]

Autrefois, en L[illegible] verneurs étaient [illegible] sidérés du pays, [illegible] par ces gouverne[illegible] donnaient la plus [illegible] gouverneurs hon[illegible] rés, contrôlés d'a[illegible] posé de l'élite [illegible] vaient faire qu[illegible] magistrature d'a[illegible] Louisiane et son [illegible] vénérés et qui fu[illegible] prudence.

La décadence [illegible] notre Etat date [illegible] magogisme vint [illegible] juges et des mag[illegible] l'application du [illegible] comme les [illegible] parti, sans égard [illegible] capacité, les [illegible] dance dans laqu[illegible] magistrat. Les [illegible] passe au perdirent [illegible] du système judi[illegible] présent tapaderme[illegible]

Nous ne parlei[illegible] sitoire qui est [illegible] tion. Il y a eu [illegible] choix provenant [illegible] que des nominatio[illegible] avons pu constat[illegible] gistrature [illegible] mal, avant [illegible] surtout dans [illegible]

La multiplicité [illegible] troubles suppose[illegible] par les événem[illegible] nées, n'a fait que [illegible] l'incompétence [illegible] actuels. Il est [illegible] jourd'hui, pour [illegible] fonde dans le pe[illegible] et dans l'organisa[illegible]

Les vices du sys[illegible] exposés et don[illegible] ressortir que qu[illegible] l'emporteront [illegible] tions primaires [illegible] et, comme on l[illegible] à se louer des no[illegible] depuis quelques [illegible] moyen [illegible] assure de modifi[illegible] législation [illegible] juges au [illegible] modifiée que plu[illegible]

On a proposé d[illegible] barreau eux même[illegible] d'entre eux qui co[illegible] remplir les plac[illegible] tion à quelque [illegible] mier abord. L[illegible] mieux que perso[illegible] les aptitudes [illegible] candidats. Cela [illegible] cas de distingue[illegible]

Sur huit cents [illegible] avons à la Nou[illegible] pas plus d'une [illegible] régulièrement [illegible] avocats qui [illegible] choix en concou[illegible] donc en [illegible] mûs par [illegible] rie, parti[illegible] dats. Il [illegible] blée générale du [illegible] gues que dans [illegible] et les choix [illegible] être [illegible] émanera [illegible] peuple. Il faut [illegible] mode pour arr[illegible] candidats.

Un membre d[illegible] pour critiquer le [illegible] tion des candida[illegible] fait lui même la [illegible]

Le point vide [illegible] l'idée de faire [illegible] barreau d'une fa[illegible] quelques les parti[illegible] pour désigner [illegible] présentants dans [illegible] quels auraient ch[illegible] que le pouvoir [illegible] fût transféré à [illegible] ne parviennent [illegible] que parti nomm[illegible] quinze ou vingt [illegible] soin de faire des [illegible] le parti. Le ces[illegible] tant se soutien[illegible] d'honneur réel[illegible] tablement à ch[illegible] tare, exempte d[illegible] valeur contre [illegible] tres modes [illegible] turellement [illegible] d'un candidat [illegible] conté.

Nous reprodui[illegible] ce qu'elle nous [illegible] vote. On peut [illegible] procher une au[illegible] tion du comité [illegible] membre restreint [illegible] spectables d[illegible] eux-mêmes, [illegible] convention p[illegible] par divers po[illegible]

La machine [illegible] machines à [illegible] Elle se vend au[illegible]

[illegible]

Il est certain [illegible] ingénieuse et [illegible] a produit une [illegible] publique Prusse [illegible] s'y est laissée [illegible] lement le petit [illegible] prêté un peu [illegible] sous présumons [illegible] n'est que la cause [illegible] de cette mystifi[illegible] doute s'arrêter[illegible]

IL Y A DES [illegible] ce de Bismarck [illegible] dans un curie[illegible] bunal civil de [illegible] de Schleswig-H[illegible] poursuites [illegible] faire personnel[illegible] annuelle, le [illegible] voyé l'affaire [illegible] re, et celle-ci [illegible] conseiller [illegible] devant le tribu[illegible] effectivement [illegible] chancellerie [illegible] geant, qui ne [illegible]

Lorsque le [illegible] voulut faire [illegible] mande de rem[illegible] compétence [illegible] que, en vertu [illegible] cellerie ne [illegible] que le chance[illegible] faire légaleme[illegible] que la prince[illegible] par contumace [illegible] personne.

Le tribunal [illegible] fondé de la [illegible] condamné le [illegible]

Le chancelie[illegible] [illegible] dit la Kreuz [illegible] le dictateur [illegible]